

Question écrite de Mr Dermine concernant AXA

NB : Interpellation du CC du 15.12.10 transformée en question écrite

"Je remercie l'échevin pour sa réponse et surtout l'historique très utile. Comme le dossier rebondit dans la presse, je reviens concernant une des questions à laquelle je pense ne pas avoir reçu obtenu de réponse, à savoir pourquoi la fonction logement n'a pas été retenue.

Sauf erreur, dans la réponse donnée à Martin Casier en 2019, l'échevin faisait référence à un projet mixte qui intégrait du logement. Par ailleurs sous la précédente législature, la question du logement est revenue très souvent sur le tapis. Je note aussi que les services de la commune ont participé aux travaux d'élaborations du projet.

Les services ont-ils reçu mandat de la commune de défendre l'intégration de logements dans le projet ?

Quels motifs justifient que la fonction logement ait été exclue du projet final ?

Je précise que ma question concerne bien le bâtiment principal."

Réponse

Monsieur,

En séance du 7 octobre 2019, le Collège prend pour information le souhait du maître architecte d'intégrer la Commune dans le comité d'avis et désigne Madame I. Vanden Eynde et Monsieur Th. Steinfort (service urbanisme) pour représenter la Commune à la réunion de projet du 09/10/19 à propos de la rénovation du bâtiment, sans mandat particulier pour défendre l'intégration de logement dans le projet.

Les motifs qui justifient que la fonction logement n'ait pas été retenue pour le projet final, à l'issue du concours, viennent du fait que les adaptations du bâtiment n'étaient pas en totale adéquation avec la sauvegarde du bâtiment et trop lourdes pour des raisons notamment de mise en conformité aux normes SIAMU et de mise aux normes des performances énergétiques (PEB) actuelles.

L'affectation logement présentait beaucoup plus d'impact sur l'environnement (Zone Natura 2000 en lisière de forêt) que du bureau et un hôtel ; c'est également une des raisons pour laquelle un programme de logement n'a pas été choisi.